

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2020

Présents : Mesdames Monique LABYE, Annie FELISAZ, Isabelle FAFET, Messieurs Marc BOCHAND, François DUFROY, Noël MORENO, José SAURA, Yohan THAYE.

Absents et excusés : Edouard de COSSÉ BRISSAC (Pouvoir à Isabelle FAFET), Rénata MOULIGNEAUX (Pouvoir à Annie FELISAZ), Francis GEOFFROY.

Début de la séance: 19h10

Secrétaire de séance : Yohan THAYE

* * *

Approbation du compte rendu du 9 juin 2020

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés adoptent le compte rendu du 9 juin 2020.

* * *

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents décident de maintenir inchangés les taux des taxes directes locales soit :

- Taxes foncières propriétés bâties	14,89 %
- Taxes foncières propriétés non bâties	32,14 %

* * *

Appel à projet des Hauts de France

La Région Hauts-de-France a lancé, par délibération du 30 avril 2020 (en annexe), le plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ».

Ce plan entend développer plusieurs axes de travail ayant pour finalité de mobiliser les territoires, les acteurs des territoires et les habitants afin de planter 1 million d'arbres, arbres fruitiers et arbustes (arbres supplémentaires et non remplacement d'arbres) au cours des 3 années à venir, avec le soutien de la Région.

Les projets présentés doivent concerner des propriétés publiques (domaine public ou domaine privé des collectivités) et peuvent prendre différentes formes :

- Boisements en plein,
- Bandes boisées, ripisylves
- Bosquets d'arbres
- Alignements d'arbres
- Plantations coordonnées sur plusieurs sites.

La Région interviendra financièrement à hauteur de 90 % du coût des plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs).

Toutefois, le projet devra présenter l'intégralité des dépenses liées au projet (main d'œuvre, prestation de plantation...). Trois sessions d'appels à projets sont prévues entre 2020 et 2022. La première d'entre elles se finit le 15 août 2020 et les suivantes commenceront en janvier 2021 et 2022.

La CCPE, au titre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), souhaite mobiliser les communes sur ce sujet important en se plaçant en tant que coordinateur des actions de plantation.

Le but étant de réaliser des économies d'échelles sur les frais de main d'œuvre pour toutes celles qui participeront.

Madame le Maire propose que la sortie du village, du début de la rue de Gansoive jusqu'au cimetière, soit aménagée d'une bordure d'arbre et que des arbres et haies soient plantés dans le cimetière au niveau des parcelles pour les urnes et pour le futur jardin du souvenir.

Pour la création de plantations le long de la départementale une convention doit être établie entre le conseil départemental et la commune. L'intervention d'un cabinet d'étude sera nécessaire pour